

Le Groupement Local d'Employeurs pour la Médiation : Mutualisation des ressources humaines

En 1999 est créée à St Denis une association rassemblant diverses structures sous le nom du Groupement Local d'Employeurs pour la Médiation (GLEM).

Cette association a pour objet d'organiser la gestion et le développement de services dans le domaines de la prévention urbaine, la sécurisation des espaces publics et la médiation sociale en s'appuyant sur le dispositif « Nouveaux Services – Nouveaux Emplois ».

Elle assure prioritairement ses missions sur le territoire de la CINOR en relation avec les services territoriaux et techniques de ses différents membres en visant l'équilibre situation économique afin de pérenniser l'emploi.

A son origine, la SODIAC, la SIDR, la CITALIS et la CINOR constituent les membres fondateurs de ce groupement visant la mutualisation des ressources humaines.

La mairie de Saint Denis soutient activement le développement du GLEM depuis son origine par l'octroi d'importantes subventions et par sa participation aux conseils d'administrations.

L'association est l'employeur de 84 salariés en emplois jeunes qui sont mis à disposition auprès des membres du GLEM.

Progressivement divers salariés ont été intégrés dans l'effectif de la SODIAC et de la SIDR qui ont créés leur propre service de médiation.

Actuellement, la CITALIS en tant que membre utilisateur fait appel à un grand nombre de médiateurs du GLEM afin de garantir plus de sécurité et de confort aux utilisateurs des transports en commun dionysien.

Depuis le changement récent de la direction du GLEM, le déficit financier qu'a connu l'association a diminué après une période de mauvaise gestion venant compromettre la pérennisation de l'activité.

En terme de gestion des ressources humaines, il semble que le recrutement des emplois jeunes à la création du GLEM ne s'est pas fait au seul regard des compétences mais à fait l'objet de pressions individuelles face à la recrudescence du chômage.

Dans les faits, la mobilisation de certains agents de médiation est difficile et le rapport de force devient inévitable car les motivations et l'implication de ces derniers s'inscrit dans une logique de « travail facile ».

La maîtrise de la gestion du personnel est d'actualité face à l'enjeu de la pérennisation des emplois jeunes alors que les premiers contrats arriveront à terme en juin 2004.

En effet, le GLEM a entrepris une étude des besoins en formation afin de professionnaliser les salariés motivés aux métiers de la médiation et de la valorisation de l'environnement. Une demande de consolidation des postes a été faite afin de prolonger les contrats de trois années supplémentaires. Ce prolongement du contrat donnerait un délai supplémentaire afin de définir un parcours cohérent de formation et de professionnalisation pour chaque personne.

Certaines entreprises membres ont affiché leur souhait d'intégrer au sein de leur effectif les agents les plus motivés et plus compétents.

Le GLEM mise sur la formation continue pour conduire le plus grand nombre vers la pérennisation de leur poste ou l'intégration au sein d'une structure adhérente.

En 2007, les emplois jeunes arriveront au terme de leur contrat. Il est question aujourd'hui d'étudier l'évolution du GLEM en une nouvelle entité ayant de nouvelles activités.

A ce stade de la réflexion menée sur le devenir du GLEM, il est avancé que ce dernier pourrait devenir une entreprise d'insertion pouvant assurer des prestations d'animation, de sécurisation de zones publiques tout comme la protection de l'environnement et la valorisation des déchets.

Le regroupement d'employeurs à ses débuts a permis de limiter le frein à l'embauche en mutualisant les moyens financiers disponibles afin de développer la mise à disposition de salariés en emploi jeune auprès des structures membres.

Aujourd'hui, après la multiplication des postes en emploi jeune, il est question de trouver un équilibre financier dans le but de consolider les postes présents. En effort de professionnalisation a été entrepris mais faut-il encore que ces nouveaux métiers soient reconnus en dehors du GLEM.

Rédaction : CASTRO, Juan

Institut Régional du Travail Social, 1 rue Sully Brunet, 97470 Saint-Benoît, La Réunion.

Tél. 02 62 92 97 77. Fax. 02 62 92 97 78. 2003/10/15.

Entretien : M. Charles André JONZO (Président du GLEM), 133, rue Maréchal Leclerc, 97400 St Denis (Ile de La Réunion), Tél : 02 62 90 01 05, Fax : 02 62 94 10 47.

Fiche réalisée dans le cadre de la capitalisation d'expériences de l'économie sociale et solidaire à la Réunion

ILE DE LA REUNION – ECONOMIE SOCIALE – MEDIATION – EMPLOI – FORMATION – ASSOCIATION.